

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1073 CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 1073

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

27 septembre 1961

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1961

Date du numéro

30 septembre 1961

TEXTE INTÉGRAL

Mme Wala Omar, dé nationalité éthiopienne, est autorisée à exploiter dans l'établissement dit « Chez Wala » sis à Djibouti, avenue G.-Clémenceau, une licence de première classe pour la vente de boissons alcooliques ou hygiéniques à consommer sur place ou à emporter. Le Commandant de Cercle de Djibouti et le Chef du Service des Contributions sont chargés de l'exécution de la présente décision.